

## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### **COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**

#### **Délibération n° 2023/45 en date du 16/10/2023 portant sur le tarifs assainissement collectif**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 10/10/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica.

**Absente Excusée** : FENILLE Audrey

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

**Objet : Tarifs assainissement collectif**

M. le Maire propose au Conseil d'adopter un tarif assainissement collectif/eau

La SAUR s'occupe de la facturation de l'assainissement collectif aux abonnés et interroge la municipalité sur la tarification pour 2024.

A ce jour, les sommes perçues pour l'entretien des installations n'ont jamais permis de dégager une capacité financière suffisante pour des travaux conséquents. M le Maire précise que la main d'œuvre affectée à l'assainissement n'est pas encore prise en compte dans le budget assainissement. A compter de l'an prochain, les heures passées par les agents municipaux y seront intégrées.

La tarification actuelle est de 80 cts/m<sup>3</sup> dans le bourg de St Marc et 70 cts/m<sup>3</sup> à Farges.

Ces tarifs sont très inférieurs aux communes de même strate et restent insuffisants pour prétendre à certaines subventions d'équipement.

Pour tendre vers l'équilibre du budget Assainissement, le maire propose une augmentation de 10 cts pour 2024 pour chaque structure soit :

tarification de 0,90 cts/m<sup>3</sup> à St Marc pour 2024

tarification de 0,80 cts/m<sup>3</sup> à Farges pour 2024.

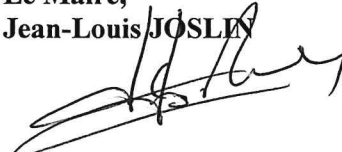
Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour la bonne application de ces tarifs.

Transmis le 19/10/2023

Affichée le 19/10/2023

le 19/10/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN



## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### **COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**

#### **Délibération n° 2023/46 en date du 16/10/2023 portant sur des admissions en non-valeur**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

#### **Date de la convocation : 10/10/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica.

**Absente Excusée** : FENILLE Audrey

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

#### **Objet : Admission en non-valeur**



M. le Maire fait part au Conseil du courrier du SGC d'Aubusson du 13/09/2023 indiquant les créances non recouvrables de particuliers pour un montant de 26,75€.

Un mandat devra être émis de ce montant au compte 6541.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches comptables.

Transmis le 19/10/2023  
Affichée le 19/10/2023

le 19/10/2023  
Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN

PJ : courrier du SGD d'Aubusson

## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### **COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**

#### **Délibération n° 2023/42 en date du 16/10/2023 portant sur l'annulation d'une caution logement**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

#### **Date de la convocation : 10/10/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica.

**Absente Excusée** : FENILLE Audrey

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

#### **Objet : Annulation de caution logement**

M le Maire explique que la caution du logement de la Maison Maternelle « Bulle d'amour » au 16 rue de la Planchette n'avait jamais été réglée en 2022. Il expose que cette Maison Maternelle est partie s'installer, toujours dans le Bourg, au 26 rue de la Planchette le 01 avril 2023 et est à jour dans ses règlements de caution et loyer.

De ce fait, plutôt que de leur réclamer une caution qu'il faudra leur rendre puisqu'il n'a été constaté aucune dégradation à la sortie des lieux, M le Maire propose qu'on annule le titre de la caution dû à la première adresse.

A la majorité, le Conseil Municipal accorde l'annulation de titre.

Transmis le 19/10/2023

Affichée le 19/10/2023

le 19/10/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN



## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

#### Délibération n° 2023/43 en date du 16/10/2023 portant sur les produits d'amendes de police 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 10/10/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica.

**Absente Excusée** : FENILLE Audrey

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

**Objet : Amendes de police**

M le Maire explique qu'une dotation du produit des amendes de police 2022 est à répartir en 2023 sur les communes.

Le devis pour la sécurisation du VC1 le long d'une mare est :

- Glissière de sécurité pour un montant de.... 6 200€ HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire a effectué les démarches nécessaires pour l'obtention de la dotation.

Transmis le 19/10/2023  
Affichée le 19/10/2023

le 19/10/2023  
Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN



## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

#### Délibération n° 2023/44 en date du 16/10/2023 portant sur l'adressage et la numérotation des rues

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 10/10/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica.

**Absente Excusée** : FENILLE Audrey

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

**Objet : Adressage**

M le Maire explique que la construction d'habitation neuve sur des parcelles nécessite l'ouverture de nouveaux numéros et d'une dénomination de rue.

Il propose :

1. La prolongation de la rue du Dognon à l'angle droit du numéro 15.  
Les nouvelles constructions seraient numérotées 15bis, 17 et 19
2. Attribution du numéro 2 Chemin de l'ancien Lavoir

Le Conseil Municipal autorise le Maire a effectué les démarches nécessaires pour cette opération.

Transmis le 19/10/2023

Affichée le 19/10/2023

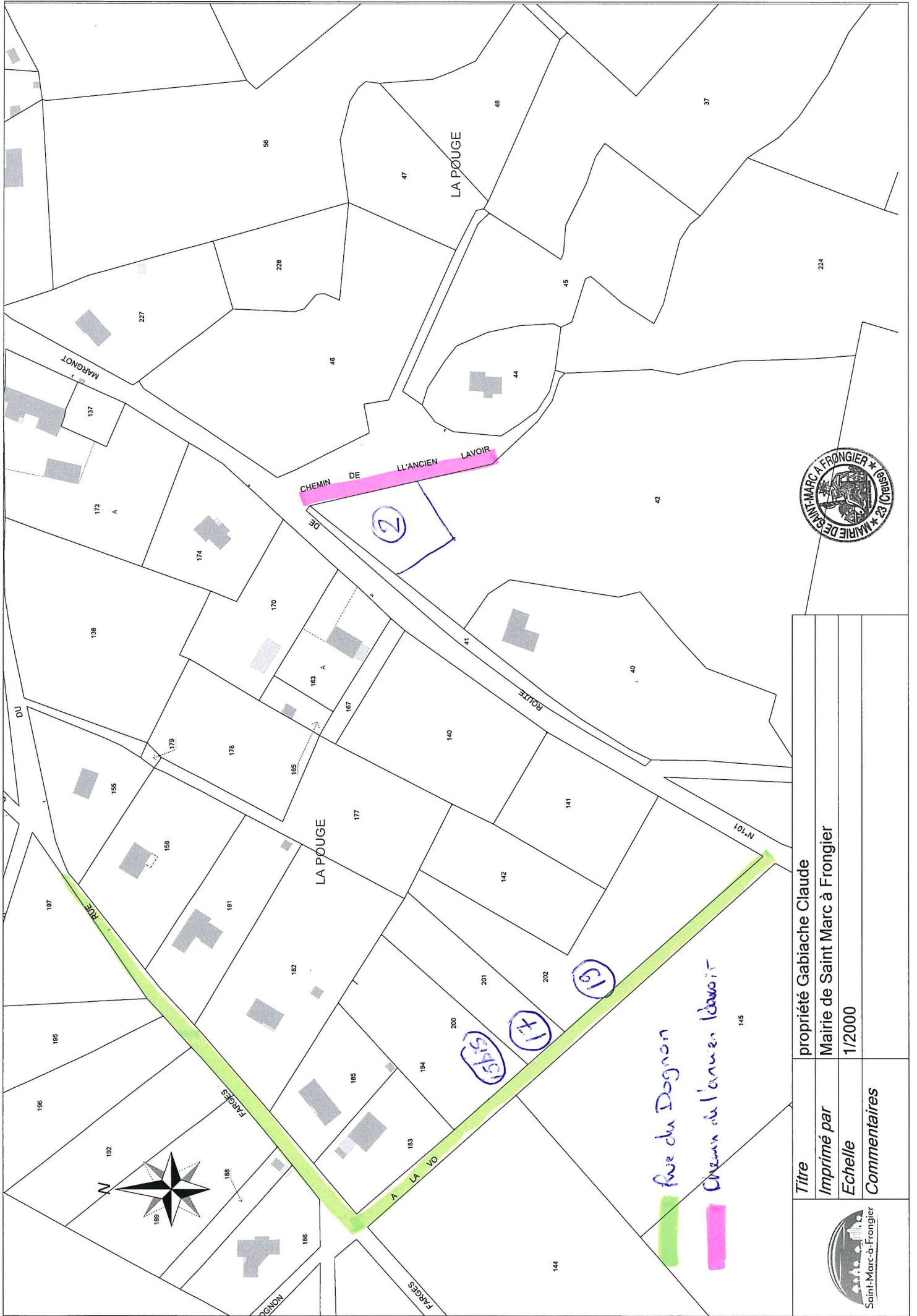
le 19/10/2023


Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN

PJ : plan de situation joint





 <p>Saint-Marc-à-Frongier</p>	<p><b>Titre</b></p> <p>propriété Gabiache Claude</p>
<p><b>Imprimé par</b></p> <p>Mairie de Saint Marc à Frongier</p>	<p><b>Echelle</b></p> <p>1/2000</p>
<p><b>Commentaires</b></p>	